FIGHE D'INSCRIPTION

à envoyer avant le <u>10 octobre 2024</u> au siège de LA CABRO D'OR (Mairie du Rove, 4 rue Jacques Duclos, 13740 Le Rove) ou à l'adresse mail *cabro.or@gmail.com*

Adresse :		
	mail :	
	Veuillez indiquer les références des toile	s proposées
	Dimension ou Format	Titre de la toile
Toile priorité 1		
Toile priorité 1 Toile priorité 2		

RÈGLEMENT DE L'EXPO DE PEINTURE 2024

Signature

L'Association LA CABRO D'OR organise une exposition de peinture le samedi 12 octobre 2024, à la Mairie du Rove. Cette exposition sera ouverte au public de 14 heures à 18 heures. Les œuvres exposées devront respecter les contraintes du règlement ci-dessous.

Article 1. Cette exposition est ouverte à tous.

Date

- Article 2. Cette exposition est consacrée à la peinture à l'huile et à l'acrylique.
- Article 3. Les toiles devront porter au dos le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. Les toiles auront un système d'accrochage, elles pourront être encadrées.
- Article 4. Aucune vente d'œuvres exposées ne sera effectuée durant l'exposition.
- Article 5. Les participants sont responsables de l'assurance de leurs œuvres. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour les détériorations pouvant survenir lors de cette exposition.
- Article 6. Les toiles présentées ne devront pas avoir été exposées lors des précédentes expos de la Cabro d'Or.
- Article 7. Il n'y a ni thème ni format imposé. Cependant, les tableaux d'une largeur supérieure à 1 mètre pourront être exposés à l'extérieur.
- Article 8. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas exposer les toiles de qualité insuffisante ou de sujet licencieux.
- Article 9. Chaque artiste pourra présenter trois tableaux en affichant leur priorité. Le tableau en priorité 1 sera systématiquement exposé (si elle satisfait les contraintes de l'Article 8), les autres le seront si le nombre de toiles en compétition le permet.
- Article 10. Les peintres désirant participer à cette manifestation devront se faire inscrire en faisant parvenir, avant le 10 octobre 2024, une fiche d'inscription (voir ci-dessus) dûment complétée:
- soit au siège de l'association (mairie du Rove, 4 rue Jacques Duclos, 13740 Le Rove),
- soit à l'adresse mail cabro.or@gmail.com

Toute demande de participation postérieure à cette date ne pourra être satisfaite.

- Article 11. Les toiles devront être déposées à la mairie du Rove le samedi 12 octobre 2024, de 10h00 à 12h00.
- Article 12. Les prix seront décernés à la suite d'un vote du public adulte qui pourra s'exprimer le samedi 12 octobre, de 14 heures à 17 heures 30. La remise des prix aura lieu le samedi 12 octobre, à 18 heures, à la Mairie du Rove.
- Article 13. Le vernissage aura lieu le samedi 12 octobre, à 18 heures, après l'inauguration des journées de la chèvre du Rove. Les toiles devront être récupérées à l'issue de ce vernissage. A noter que les toiles des lauréats seront exposées dans le hall de la mairie pendant un mois.
- Article 14. La participation à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement.